

Le déploiement des formations égalité, diversité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et laïcité

Point d'actualité

CT- section formation continue du 27 novembre 2019

Le ministère est engagé dans une démarche d'obtention du double label égalité – diversité. Dans ce cadre, le ministère déploie un ambitieux plan de formation sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion de la diversité mais également dans sur les violences sexuelles et sexistes et la laïcité.

Le marché interministériel de formation

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation adhère au marché public interministériel de formation relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à la diversité, à l'égalité et à la laïcité.

Les prestataires retenus dans le cadre du marché sont :

- EGAE. Lot 1 : lutte contre les violences sexuelles et sexistes,
- ACCORDIA. Lot 2 : diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes,
- EGAE. Lot 3 : égalité femme homme,
- CONVIVENCIA. Lot 4 : laïcité.

Le marché permet au MAA de disposer d'un panel de 27 formations en présentiel déclinées par publics, suivies d'un accès à un e-learning par thématique de formation.

Le plan de formation 2019-2023

Le plan de formation, validé par la secrétaire générale, sera déployé au regard des arbitrages suivants :

- former, en présentiel, les publics aux thèmes précités, sur la durée du marché interministériel (juillet 2019 – juin 2023), soit 4 ans,
- former au plus près des agents,
- rendre les formations obligatoires pour tous les publics cibles désignés dans les cahiers des charges des labels (encadrement supérieur, encadrement intermédiaire, cadres et agents des ressources humaines, représentants du personnel et acteurs de la prévention),
- adapter les formations au contrainte d'agenda de chaque public,
- prioriser les thématiques du marché en couplant les formations diversité (3h) et recrutement (3h) sur une même journée ainsi que les formations égalité (3h) et lutte contre les violences sexuelles et sexistes (3h).

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, la secrétaire générale a adressé un courrier en date du 31 juillet 2019 à l'attention des directeurs généraux d'administration centrale et des DRAAF/DAAF quant au déploiement de ces formations dès septembre 2019 ainsi qu'aux représentants du personnel siégeant au CHSCT-M et au CTM (formation en décembre 2019), avec un accès immédiat aux outils de e-learning.

Le plan de formation vise les publics suivants pour lesquelles les formations sont obligatoires :

- les Codirs élargis d'administration centrale et des DRAAF,
- les directions d'EPL,
- le RAPS, les IEA, les ISST et ASS,
- les représentants du personnels,
- les référents égalité diversité,
- l'encadrement intermédiaire en administration centrale et en région,
- les cadres et agents RH en administration centrale et en région

Les formations de la communauté de travail doivent être proposées par les délégations à la formation continue selon les modalités propres à chaque région.

Le budget lié à la pédagogie de ces formations est supporté par le BFCDC sur le programme P 215. Il est estimé en moyenne à près de 130 000 € / an sur 4 ans et pour une moyenne de 2 000 stagiaires formés par an.